MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

1ere

7ème année n° 3I

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale d'Agriculture
de MONTPELLIER

Montpellier, le 20 Juillet I959

NOTE N° 9

COCHYLIS

Le deuxiène vol de papillons de cochylis s'est produit dans la région de Limoux (Aude)

Il peut en être de même dans les vignobles de demi-montagne proches de la plaine viticole.

Bien que les chenilles qui en résultent se développent lentement, elles sont de nature à altérer diversement les grappes.

Il y aura donc lieu d'appliquer un traitement curatif partout où l'on constatera l'apparition des premiers dégâts.

On utilisera à cet effet un produit à base de parathion , malathion ou diazinon.

EUDEMIS

Le vol d(eudémis se poursuit dans le Carcassonnais, on renouvellera le traitement déjà indiqué.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON

DLP 22-7-59 036073

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant : E. TROUILLON. Autorisation du 6 mars I956

P 290